

Décision

Générale

colonial

Décision n° 97 du 1er février 1952

n° 97

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 février 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif d'un an, pour en jouir à Madagascar, est accordé à M. Razafindrainible (Samuel), mécanicien contractuel. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Tamatave et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Tananarive sera délivrée à l'intéressé qui voyagera accompagné de son épouse (groupe V).